Département de la Meuse

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE L'AIRE A L'ARGONNE

Séance du mardi 02 juillet 2024

Date de la convocation : 25 juin 2024

Administrateurs: 20 L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil

d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine

AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Présents : 9

Votants: 10

Présents: Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE,

Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dania KLEIN,

Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN

Représentés : Claude THOMAS représenté par Bernard RENAUDIN

Excusés: Evelyne BERTHAUX, Dominique MARECHAL, Nathalie

PHILIPPOT, Pascale ZEHR, Guillaume PALIN, Céline COLLIGNON

<u>Absents</u>: Sophie CHARRIOT, Dominique JEANNESSON, Thierry

RAMAND, Nathalie MEUNIER

DCA_2024_15 - Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens "Expérimentation d'une bourse au permis de conduire"

La Présidente expose,

Vu la délibération DCA_2023_10 relative à la création d'une bourse au permis de conduire à destination des jeunes du territoire,

Vu la convention de partenariat établie avec le Département de la Meuse prenant fin au 31 août 2024.

Les crédits alloués à cette bourse au permis n'ayant pas été entièrement consommés, le Département de la Meuse accepte de proroger la convention de partenariat jusqu'au 31 août 2025.

Cette prorogation fait l'objet d'un avenant.

Les crédits nécessaires à l'attribution des bourses au permis seront prévus au budget 2024 et 2025.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, après en avoir délibéré décide de :

 D'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec le Conseil Départemental de la Meuse

> Date de transmission de l'acte: 09/07/2024 Date de reception de l'AR: 09/07/2024 055-200027787-DCA_2024_15-DE

AGEDI

- D'allouer les crédits nécessaires dans la limite de l'enveloppe déterminée au budget 2024 et 2025,
- D'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières correspondantes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Madame Martine AUBRY